

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 1<sup>ER</sup> Mars 2007**

En la Mairie de Montviron, sous la présidence de Monsieur Serge ROBIDAT, Président.

**Etaient présents** MM ROSTAING Gilles, M.FEREY Gilbert, BONHOURE Roland, FOURRE Claude, DEBON Jean-Pierre, Vice-présidents,

Mrs les délégués représentant les communes de :

- ANGEY : Mme LORE Monique, M. LEMONNIER Alain
- BACILLY : M. QUINTON Eric
- CAROLLES :
- CHAMPEAUX : Mme GIARD Claudine,
- CHAMPCEY : M. HEON Philippe, Mme GASTEBOIS Maryvonne
- DRAGEY-RONTHON : M.MILLET Jean-Marc, M. FOLLAIN Hubert
- GENETS : M. HEC Jacques, M. DUTEIL René
- LOLIF :
- MONTVIRON : Mme MARTIN Véronique
- ST JEAN LE THOMAS : M. BACHELIER Alain
- ST PIERRE LANGERS : Mme VIROLLE Mireille, M. LEGRAND Bernard, Mme LEFEVRE Nadine
- SARTILLY : M. RAULT Denis, DEGIVE Jean-Pierre

**Etaient Absents Représentés** :

- M. JOUSSEAUME Pascal remplacé par M.FONTAINE Albert
- M. FRONTEAU Alexis remplacé par Mme COLLARD Christine
- M. MALPLANCHE Jacques remplacé par M. RESBEUT Jean-Louis

**Excusés** : Mme RAULT Maryvonne, M. LOIRET Stanislas, M. CHAPDELAINE Jean, Mme LESEIGNEUR Monique

**Absents** : M. PRUDOR Jacquy, M. DATIN Marcel, M.LEGENDRE Jérôme, M. LERIVRAY Marc, M. SEGUIN Antoine, Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme MARTIN Véronique

Date de convocation : 22 février 2007

Ordre du jour : Approbation des Comptes administratifs 2006 ;SIRTOM délibération pour participation ; Convention SNSM 2007 ; Autorisation de signature de l'acte de vente « ferme les Blins » ; Compétence zones d'activités ;Questions diverses

Nbre de conseillers en exercice : 35 / Nbre de conseillers présents : **26**

Affiché le : 7 mars 2007

Signature du procès-verbal de la séance précédente dont chacun a reçu compte-rendu intégral.

**COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION 2006**

( budget Général et budgets annexes)

*Les documents sont remis : CA du Budget Général et des Budgets annexes*

Le Conseil est appelé à délibérer sur les comptes administratifs 2006 du Président Robidat et les comptes de gestions concordants, du Trésorier J. Fleury.

Les documents sont présentés par M.ROSTAING, Vice-président délégué aux finances.

<b>Budget général</b>	
Fonctionnement	Investissement
Dépenses prévues 2 746 442.22	1 459 116.00
Dépenses réalisées 2 142 448.11	983 045.72
Déficit reporté	
Recettes prévues 2 271 065.81	1 424 174.36
Recettes réalisées 2 365 059.35	841 762.64
Excédent reporté 475 376.41	34 941.64
<b>Résultat de clôture : + 222 611.24</b>	<b>- 141 283.08</b>
<b>Résultat cumulé : + 697 987.65</b>	<b>- 106 341.44</b>

Le vote effectué en l'absence du Président donne les résultats suivants :

Le CA Budget général est approuvé par 25 voix pour

<b>Budget zone d'activité</b>	
Fonctionnement	Investissement
Dépenses prévues 1 225 440.00	1 375 524.81
Dépenses réalisées 1 132 555.12	1 375 441.41
Déficit reporté	
Recettes prévues 1 225 440.00	1 375 524.81
Recettes réalisées 1 227 047.17	1 325 194.54
Excédent reporté	
<b>Résultat de clôture : + 94 492.05</b>	<b>- 50 246.87</b>
<b>Excédent ou déficit :</b>	

Le vote effectué en l'absence du Président donne les résultats suivants :

Le CA Budget annexe de la zone d'activité est approuvé par 25 voix pour

<b>Budget atelier 1</b>	
<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses prévues 13 485.42	6 744.28
Dépenses réalisées 0.00	3 916.72
Déficit reporté	
Recettes prévues 13 485.42	6 744.28
Recettes réalisées 13 485.42	6 744.28
Excédent reporté	
<b>Résultat de clôture : + 13 485.42</b>	<b>+ 2 827.56</b>
<b>Excédent ou déficit :</b>	

Le vote effectué en l'absence du Président donne les résultats suivants :

Budget annexe de l'atelier relais n°1 est approuvé par 25 voix pour

<b>Budget atelier 2</b>		
Fonctionnement		Investissement
Dépenses prévues	30 016.68	62 353.82
Dépenses réalisées	733.00	56 241.82
Déficit reporté		
Recettes prévues	30 016.68	62 353.82
Recettes réalisées	30 016.68	39 985.82
Excédent reporté		
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>+ 29 283.68</b>	<b>- 16 256.00</b>
<b>Excédent ou déficit :</b>		

Le vote effectué en l'absence du Président donne les résultats suivants :  
Budget annexe de l'atelier relais n°2 est approuvé par 25 voix pour

<b>Budget SPANC</b>		
Fonctionnement		Investissement
Dépenses prévues	34 000.00	
Dépenses réalisées	6 774.85	
Déficit reporté		
Recettes prévues	34 000.00	
Recettes réalisées	21 051.00	
Excédent reporté		
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>+ 14 276.15</b>	
<b>Excédent ou déficit :</b>		

Budget annexe du SPANC est approuvé par 25 voix pour

#### **VERSEMENT D'ACOMPTE AU SIRTOM de la Baie et de la Vallée du Thar**

En attente du vote du budget communautaire 2007, dans lequel les crédits seront inscrits, le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau, autorise le versement, au profit du SIRTOM de la Baie et de la Vallée du Thar, d'une avance sur sa participation 2007 à hauteur de 25% de sa participation 2006

Adopté à l'unanimité

#### **SAUVETEURS SAISONNIERS - SIGNATURE DE LA CONVENTION 2007**

Afin d'organiser la surveillance de baignades à Carolles et Saint Jean le Thomas pendant la saison d'été 2007 ;

Le Conseil communautaire, suivant l'avis du Bureau :

- Autorise le conventionnement avec la SNSM Paris - Société Nationale de Sauvetage en Mer afin qu'elle propose à la Communauté de Communes les personnels qualifiés et formés par ses soins ;

- Décide de recruter pour un besoin saisonnier du 1er juillet au 26 août 2007( compris) à raison de 35 heures par semaine 7 maîtres nageurs sauveteurs ( 1 chef de poste, 2 adjoints chef de poste et 4 sauveteurs qualifiés ) rémunérés sur la base des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Décret 92-368 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié)

- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2007. Le Président est autorisé à signer le contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier correspondant, pour chaque sauveteur.

Adopté à l'unanimité

### **AUTORISATION de signature de la convention de gestion de la surveillance des baignades**

En application de l'article L 52 14-16 1du CGCT, suivant l'avis du Bureau, le Président est autorisé à signer une convention de gestion du service « surveillance de baignade avec les communes intéressées de Carolles et St Jean le Thomas valable pour la saison d'été 2007.

Adopté à l'unanimité

### **SIGNATURE ACTE DE VENTE LES BLINS**

Suite à la délibération du 21 décembre 2006 autorisant le président à signer la promesse d'achat des immeubles suivants :

- Immeubles situés à Dragey-Ronthon, lieu dit les Blins, comprenant un ensemble immobilier bâti et terrains cadastrés comme suit :
- ZE 43 pour une superficie de 60 860 m<sup>2</sup>
- ZE 64 pour une superficie de 5 173 m<sup>2</sup>
- Appartenant à Mme MAHE Marie-Paule née MELL
- Prix de vente : 137 103.58 € TTC \*( cent trente sept mille cent trois euros 58 cts) et frais notariés à la charge de l'acheteur.( estimés à 2 300 €)
- Vu l'estimation des services des domaines en date du 22 janvier 2007 fixant une valeur vénale de l'ensemble ZE 43 et ZE 64 à 125 000 € ;

Le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau,

- décide de passer outre l'avis des domaines ;

- autorise le président à signer l'acte notarié correspondant qui sera passé chez maître Huet-Leroy Notaire à Granville.

Adopté par 25 voix pour et 1 abstention

### **COMPETENCE -Modification compétence zones**

Le Président fait savoir que la délibération du 21 décembre 2006 proposant la remise des biens : voirie, dépendances, réseaux au profit de la Commune de Sartilly à fait l'objet d'une observation à l'occasion du contrôle de légalité (courrier de la Sous-préfecture en date du 19 janvier 2007). En effet, en application du CGCT, articles L 1321-1 et 2, les compétences fonctionnement et investissement doivent être exercées par la même personne publique. Sauf à revoir la définition de la compétence, ce que propose le Président.

Après délibéré, suivant l'avis du Bureau, le texte proposé par le président est approuvé ;

Le libellé de la compétence est donc le suivant ( le texte en italique est ajouté à la rédaction actuelle) :

## **A) Compétence Obligatoires**

### **Actions de développement économique**

- **Etude, création et aménagement de zones industrielles, artisanale, \_commerciales et de loisirs ;**

*L'ensemble des biens constitués à l'occasion de chacune de ces créations de zones : voirie, dépendances et réseaux, sera remis aux communes où sont implantées les zones pour être intégrés à leur voirie communale.*

*La date de prise d'effet de cette remise sera fixée par délibérations concordantes des deux parties sans pouvoir dépasser la date de vente de la dernière parcelle commercialisable.*

Ce projet de modification de compétence sera soumis à l'examen et au vote de chacun des conseils municipaux de la Communauté.

Adopté à l'unanimité

### **information : Signature donnée dans le cadre de la délégation au Président**

Dans le cadre de sa délégation, le Président rend compte au conseil de la signature de l'arrêté du 19 février 2007 pour le marché suivant :

- travaux d'impression de la communauté de communes
- durée : de sa notification au 31.12.2007
- marché à bons de commande minimum 2000 € maximum 30 000 €
- attributaire IMPRIMERIE LECAUX 348 rue des métiers 50110 TOURLAVILLE

### **Contrat de Territorialité**

Le Président rappelle que les fiches projet des communes devront être remises pour le 15 mars 2007.

Séance levée à 21 H 45